COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 7 octobre 2026

DEL20261007_168

L'an deux mil vingt-six, le sept octobre à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, en salle communale à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 1er octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34
Présents : 24
ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PERINET ;
MONNETIER-MORNEX : Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;
NANGY : Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;
PERS-JUSSY : Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;
REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Nora ZERARI ;
SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents excusés : Christophe BOYER, David DE VITO, Denise GERELLI-FORT, Valérie DECOTTIGNIES, Bertrand RICHIERO, Stéphanie BRIFFOD,
Pouvoirs : Guillaume GAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL, Rodolphe ARNOULD a donné pouvoir à Laurent FAVRE, Jérôme ADOLPHE a donné pouvoir à Régine MAYORAZ, Mathieu BADIN a donné pouvoir à Isabelle ROGUET ;

Votants : 28

Secrétaire de séance : Julia LAHURE

DEL20261007_168 - Approbation de la convention de partenariat et de financement avec la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) et "Faucigny Mont-Blanc-Développement"

Rapporteur : Monsieur le Président, Monsieur Sébastien JAVOGUES

ANNEXE 6

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 mars 2025 portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CC A&S, dans leur version adoptée par délibération N°DEL 20241002_102 du Conseil Communautaire, le 2 octobre 2024, et son intérêt communautaire concernant la participation à une convention France Services (article 9-6-1) adopté le 2/05/2024 ;

VU la délibération DEL20230705_080 du Conseil communautaire en date du 05 juillet 2023, approuvant la participation à la mise en place d'une France Services commune avec la CCPR, en partenariat avec l'Association "Faucigny Mont-Blanc Développement" ;

Monsieur le Président présente le projet de renouvellement de la convention tripartite entre Arve & Salève (CCA&S), le Pays Rochois (CCPR) et l'Association "Faucigny Mont-Blanc Développement" (FMBD), dans le cadre de la France Services commune aux deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le projet de convention ci-joint, reprend et complète la précédente convention concernant les modalités de partenariat et de financement du service et son fonctionnement, ainsi que les obligations respectives des 3 parties en présence, notamment :

- Les modalités d'ouverture des 2 sites France Service sont conservées et précisées :
  - LA ROCHE-SUR-FORON :
  - REIGNIER-ÉSERY :

- Le financement :
  - les frais de fonctionnement du service étant engagé par l'Association, c'est FMBD qui se charge de solliciter les subventions, et en particulier auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) ;
  - les EPCI avançant 80 % du montant de leurs contributions respectives en début d'année "n", sur la base du budget prévisionnel transmis avant le 1er décembre de l'année n-1 ; et le solde sera versé à réception du bilan d'activités et du bilan financier en année n+1.

- Durée : il est proposé que la convention soit conclue pour une durée de 3 ans et 2 mois, soit du 2/11/2026 au 31/12/2029.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention France Services avec la CCPR et l'Association FMBD, ainsi que tout document nécessaire afférent à l'exécution de la présente délibération ;

La Secrétaire de séance
Julia LAHURE

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 14/10/2026
Publié, le 14/10/2026